

Présentée par les représentants du personnel et des parents des élèves
du Collège Pablo Picasso à Echirrolles

Demande de remplacement de deux postes en personnel d'entretien

Le Conseil Général a la charge de l'entretien, de la restauration et de l'accueil dans les collèges. Ce sont trois missions fondamentales que le service public se doit d'assurer.

Le Conseil Général a fait le choix ces dernières années, de faire assumer en partie ces tâches par des emplois précaires et sous rémunérés plutôt que d'embaucher des fonctionnaires et de les former.

Nous avons appris, en janvier 2011, le non-renouvellement de ces emplois précaires, les CAE (Contrats d'Accès à l'Emploi) dans les collèges, information confirmée à l'ensemble des Isérois par le numéro 115 d' «isère magazine» page 9.

Cette décision se traduit dans notre établissement par la suppression de 4 emplois de 26 heures hebdomadaires chacun, remplacés par deux emplois de 20 heures, soit une perte de 64 heures hebdomadaires.

Dans ce contexte, le Conseil Général propose aux établissements deux options à maigre compensation dont aucune ne peut être considérée comme acceptable :

Option 1 : Pallier au manque de personnel en répercutant les besoins en entretien des locaux sur la charge de travail des personnels titulaires en poste par des heures supplémentaires.

Même si les personnels titulaires étaient volontaires et en mesure d'assurer des heures supplémentaires, comme le suggère la circulaire éditée par le Conseil Général, ils ne pourraient en assurer que très peu.

Option 2 : Proposer à chaque établissement une compensation financière à hauteur de 500.00 € par mois pour chaque contrat non remplacé (ce qui représente environ le tiers du coût d'un CAE) afin

- soit de recourir directement aux prestations de services d'entreprises privées pour l'entretien et en particulier le ménage des locaux des établissements.
- soit de recourir aux prestations de services des entreprises privées déjà sous contrat avec le Conseil Général pour les mêmes motifs.

Est-ce la conséquence d'un traitement en urgence ou le prétexte pour la privatisation des missions susmentionnées ?

Nous sommes en droit de nous poser la question et nous attendons que les représentants du Conseil Général nous confirment que ces missions continueront à être assurées par le service public avec des personnels fonctionnaires.

Les propositions envisagées sont intolérables : d'une part, elles mettent à la rue les bénéficiaires de ces contrats et d'autre part, elles génèrent des situations qui mettent les établissements dans l'impossibilité d'assumer au quotidien toutes les tâches qu'effectuaient ces personnels par manque flagrant de personnel.

Cela se traduit déjà par une dégradation, en particulier au niveau de l'accueil et de l'entretien, mais aussi de l'encadrement en général au sein de notre établissement.

En conséquence, la vie de l'établissement s'en ressent et la situation se détériore gravement.

Aussi nous demandons à ce que le Conseil Général assume ses responsabilités et qu'il garantisse l'engagement du Service Public sur ses missions d'accueil, d'entretien et de restauration dans les établissements et remplace les deux postes en personnel d'entretien qu'il vient de supprimer.

Conseil d'Administration du 3 février 2010

Motion mise aux voix

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participent pas au vote : 3